

Assemblée communale ordinaire
26 mars 2024 à 20h00
à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
2. Prendre connaissance et accepter le décompte des améliorations foncières simplifiées de Miécourt
3. Discuter et approuver les comptes 2023 et voter les dépassements de crédit
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 50'000.- pour des travaux de réfection de la ciblerie de Fregiécourt des Armes Réunies de la Baroche. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement
5. Discuter et accepter la promesse d'admission au droit de cité communal pour M. David Suissa et son fils Evan
6. Divers

Gérard Bonvallat, Président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes, particulièrement Christiane Blaser qui présentera les comptes pour la dernière fois puisqu'elle prend sa retraite ce mois.

Il constate que l'assemblée a été convoquée selon les dispositions légales et présente l'ordre du jour qui est accepté tel qu'établi par l'assemblée.

33 citoyens participent à l'assemblée.

Bruno Friedmann et René Chaboudez sont nommés scrutateurs.

Point 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le Président rappelle que le PV de la dernière assemblée communale pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou au secrétariat. De ce fait, il est renoncé à sa lecture. Aucune question ou commentaire n'est soulevé. Au vote, il est accepté sans opposition avec remerciements à son auteur.

Point 2. Prendre connaissance et accepter le décompte des améliorations foncières simplifiées de Miécourt

Le conseiller communal Thomas Huber fait l'entrée en matière en informant que le crédit voté en 2008 par l'assemblée de Miécourt a parfaitement été tenu. Le coût a même été légèrement

inférieur de Fr. 25'000.-, alors que les subventions ont été plus élevées. L'assemblée accepte l'entrée en matière sans opposition.

M. Huber poursuit la présentation du décompte. La part communale se monte à Fr. 504'000.- (Fr. 488'000.- voté en AC), les propriétaires fonciers ont participé à raison de Fr. 467'000.- (Fr. 488'000.- selon crédit voté) et Fr. 942'000.- ont été reçu à titre de subventions.

Il signale que la Commune a emprunté sur le fond forestier pour payer sa part et qu'il reste au 31.12.23 un solde de Fr. 255'000.- à rembourser. Quant à la participation des propriétaires, les acomptes suffisent pour clôturer leur décompte.

Ce point ne suscite pas de question et l'assemblée accepte ce décompte à une très large majorité sans avis contraire.

Point 3. Discuter et approuver les comptes 2023 et voter les dépassements de crédit

Dans le cadre de l'entrée en matière, le maire présente différents graphiques sur l'évolution des résultats des comptes, de l'évolution des impôts et des dettes ainsi que sur le nombre d'habitants. Il est satisfait de constater que la dette par habitant est en légère baisse à Fr. 6700.- /habitant. L'entrée en matière est acceptée.

Christiane Blaser présente les comptes rubrique par rubrique. Elle relève notamment que

- Le crédit libre du Conseil est moins élevé que prévu
- En revanche les vacations des commissions communales dépassent les Fr. 10'000.- en raison des séances dues au remaniement parcellaire
- Les charges de l'enseignement sont de Fr. 90'000.- plus élevées que budgétisées
- Les charges d'énergie des écoles sont de Fr. 20'000.- plus basses que prévues
- Il y a moins de frais d'écolage à l'école secondaire dus à la baisse du nombre d'élèves
- La contribution au football club n'a pas été payée, la convention étant échue
- Il y a eu plus que prévu d'entretien pour les places de jeux et les jeux des halles de gym
- Le salaire de la concierge de la crèche figure pour la dernière fois dans nos comptes, puisque la Maison de l'enfance de Porrentruy a repris le flambeau au départ de Mme Amaro.
- La contribution à la Maison de l'enfance s'élève à Fr. 113'000.- au lieu des Fr. 92'000.- budgétisés.
- Le dépassement du déneigement est dû au fait que certains prestataires ont facturé 2 saisons sur 2023.
- Un couvert d'abri bus à Fregiécourt a enfin été réalisé, mais avait été budgétisé plusieurs années auparavant.
- Dans les services communaux, une attribution aux fonds a pu être réalisée pour l'eau potable de Fr. 38'000.-, pour la SNEP de Fr 13'000.-, pour le SEPE de Fr. 13'000.-, pour les déchets de Fr. 6000.- et pour le cimetière de Fr. 5'500.-
- Pour la revitalisation des cours d'eau, les comptes incluent le projet de déviation de l'Allaine de Nicolas Voisard à la Gasse du Moulin
- Il y a eu beaucoup de frais pour le pâturage de Pleujouse dus à la réfection de la citerne d'eau qui ont été compensés par un prélèvement sur le fond.
- Dans les chemins ruraux, Fr. 30'000.- ont pu être attribués au fond.

- Un bénéfice de Fr. 150'000.- est engrangé par le compte de la forêt dû au fait d'avoir touché plus de subventions pour le travail du garde pour des autres triages et à la bonne tenue des prix du bois.
- Les impôts, notamment des frontaliers, sont très positifs.
- Une nouvelle manière d'évaluer les bâtiments communaux à la valeur vénale procure un bénéfice de Fr. 723'000.- qui est contrebalancé par une attribution à la réserve de politique budgétaire.

Les comptes dégagent ainsi un bénéfice de Fr. 20'312.21 au lieu d'une perte budgétisée à Fr. 31'599.- pour un total de produits de Fr. 6'104'423.98.

Mme Blaser présente également le bilan qui présente notamment une réserve de politique budgétaire de Fr. 2'379'000.-.

Le Maire reprend la parole pour présenter le rapport de GNG qui a vérifié les comptes et recommande son acceptation par l'assemblée.

En votation, les comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité.

Point 4. Discuter et voter un crédit de Fr. 50'000.- pour des travaux de réfection de la ciblerie de Fregiécourt des Armes Réunies de la Baroche. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement

Le conseiller communal Jean-François Noirat présente l'entrée en matière de ce point. Il précise que selon l'article 22 de l'ordonnance sur la police des tirs, la Commune est responsable des installations de tir. C'est sur cette base que le Conseil communal a étudié le projet de la société de tir de La Baroche et propose le crédit de ce soir. L'assemblée accepte l'entrée en matière.

Alexandre Rebetez, président des Armes réunies de la Baroche présente la société de tir qui a 41 membres actifs et est fière de proposer une des rares formations aux jeunes tireurs de la région.

Il informe que les installations actuelles sont vétustes et que la société ne trouve plus les pièces de remplacement pour les réparations. A la suite d'appels d'offre, la meilleure solution est celle de SIUS avec un devis de Fr. 109'000.-.

Le Canton donnera 25 % de subvention. La société de tir, malgré l'obligation communale citée plus haut, a décidé de prendre une part de Fr. 32'000.- sur ses comptes de fonctionnement et de demander à la Commune de participer à raison de Fr. 50'000.-.

En votation, le crédit est accepté à une très large majorité sans opposition.

Point 5. Discuter et accepter la promesse d'admission au droit de cité communal pour M. David Suissa et son fils Evan

Le Maire a le plaisir d'introduire la demande de naturalisation de David Suissa et son fils Evan. Ils sont de nationalité française et désirent devenir suisses. M. Suissa étant présent dans la salle, il lui laisse le soin de se présenter lui-même.

L'entrée en matière acceptée, le Président donne la parole à David Suissa. Celui-ci a grandi à Marseille et a habité en Valais pendant plusieurs années avant de trouver une maison à acheter à Fregiécourt où il se plaît énormément. Son jeune fils Evan a 3 ans.

A la suite de la présentation, M. Suissa est invité à se retirer pour que l'Assemblée puisse statuer. Au vote, la demande est acceptée à l'unanimité. De chaleureux applaudissements accueillent M. Suissa à son retour dans la salle.

Point 6. Divers

M. XX, au nom de la Fondation Sainte-Catherine à Lucelle informe que la fondation a effectué beaucoup de travaux et élargi ses activités pour les pensionnaires. Pour l'entretien et l'exploitation de leur jardin, elle cherche une personne disponible quelques heures par semaine pour effectuer ce travail en compagnie d'une équipe du centre.

M. XX demande où en est le dossier des pistes VTT en forêt. M. Huber l'informe que c'est toujours en cours au sein des instances cantonales.

Le Président rappelle l'organisation du marché de la Baroche les 4 et 5 mai prochain et invite l'assistance à y réserver bon accueil.

Le Maire remercie Mme Christiane Blaser pour les nombreuses années passées au service de la Commune et se remémore quelques rétrospectives de son parcours et profite pour lui offrir un cadeau de la part de la Commune.

Mme Christiane Blaser partage également quelques anecdotes qu'elle a vécu dans son travail. Elle est remerciée par des applaudissements nourris de l'Assemblée.

La parole est également donnée à Mme Florence Meusy qui lui succède à la caisse communale. Celle-ci habite Alle, est mariée et a 3 enfants. Elle a travaillé plus de 20 ans chez Bangerter Amstutz à Lugnez.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée. Tous les participants sont invités au verre de l'amitié qui suit.

Au nom de l'assemblée

Le Président

Le Secrétaire

Gérard Bonvallat

Christian Gerber